

Extrait du Registre des délibérations

Conseil Municipal du 19/12/2024 à 18 h 00

Présents :

Monsieur Marcel BAUER, Monsieur Jacques MEYER, Madame Nadège HORNBECK, Monsieur Philippe DESAINTEQUENTIN, Madame Geneviève MULLER-STEIN, Monsieur Claude SCHALLER, Madame Cathy OBERLIN-KUGLER, Monsieur Erick CAKPO, Madame Nadine MUNCH, Monsieur Eric CONRAD, Monsieur Robert ENGEL, Monsieur Stéphane ROMY, Madame Tania SCHEUER, Madame Oriane HUMMEL, Monsieur Laurent GEYLLER, Madame Jennifer JUND, Monsieur Denis BARTHEL, Madame Birgül KARA, Madame Fadimé CALIK, Monsieur Guillaume VETTER-GENOUD, Monsieur Hugo RAPP, Monsieur Denis DIGEL, Madame Frédérique MEYER, Madame Sylvie BERINGER-KUNTZ, Monsieur Yvan GIESSLER, Monsieur Jean-Pierre HAAS, Madame Caroline REYS, Monsieur Bertrand GAUDIN, Madame Sylvia HUMBRECHT

Absents ayant donné procuration :

Madame Marion SENGLER donne procuration à Monsieur Marcel BAUER, Madame Mathilde FISCHER donne procuration à Monsieur Philippe DESAINTEQUENTIN, Madame Anne BALLAND-EGELE donne procuration à Monsieur Eric CONRAD, Madame Emmanuelle PAGNIEZ donne procuration à Monsieur Jean-Pierre HAAS

Rapport d'activité intermédiaire 2024 du SIVU des Communes Forestières de Sélestat et Environs

N° DCM_141_2024

Domaine : Délibération
Sous-domaine : Environnement et Cadre de Vie
Service instructeur : Environnement
Rapporteur : Monsieur Denis BARTHEL

Conformément à l'article L5211-39 du CGCT, le Président du SIVU des Communes Forestières de Sélestat et Environs est tenu de transmettre chaque année pour information du Conseil Municipal, le rapport retraçant l'activité du syndicat. Le Conseil a ainsi pris acte du rapport d'activité 2023 du SIVU forestier le 26 septembre dernier. Les représentants de la commune devant par ailleurs rendre compte au moins deux fois par an au Conseil Municipal de l'activité du syndicat, un rapport intermédiaire pour l'année 2024 est présenté ci-après.

I/ Rappels

Créé par arrêté préfectoral du 07/05/2002, le SIVU des Communes Forestières de Sélestat et Environs a pour objectif d'assurer la mise en œuvre en régie des programmes de coupes et de travaux de ses 23 communes membres.

Pour ce faire, il est chargé de la gestion du personnel forestier et est administré par un bureau et un comité syndical.

II/ Faits marquants de l'année 2024

Trois apprentis encadrés par le SIVU ont été embauchés au courant de l'année 2024, portant ainsi à dix le nombre de bûcherons salariés.

Bien que le SIVU soit régulièrement sollicité par des candidatures spontanées (deux cette année), la décision de la structure est de maintenir pour l'heure cet effectif de dix bûcherons, ce à la fois pour garantir le plein emploi et assurer la mise en œuvre des programmes de travaux confiés par les communes membres, mais aussi pour ne pas faire peser sur le budget des charges de personnel plus importantes.

Les travaux confiés par les communes pour l'exercice 2024 sont en voie d'achèvement.

Au vu des éléments qui précèdent, il est proposé de prendre acte du rapport d'activité intermédiaire 2024 du SIVU des Communes Forestières de Sélestat et Environs.

LE CONSEIL MUNICIPAL

après présentation du rapport à la commission Pôle Aménagement et Cadre de Vie réunie le 10 décembre 2024

VU *le Code Général des Collectivités Territoriales.*

PREND ACTE du rapport d'activité intermédiaire 2024 du SIVU des Communes Forestières de Sélestat et Environs.

Le Conseil Municipal prend acte

Pour extrait conforme
Le Maire

Marcel BAUER

Le secrétaire de séance

Fadimé CALIK